TotalEnergies

Tarif Electricité

Abonnement + **Consommation** + **Taxes & contributions**

L'abonnement m'assure que mon local professionnel est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément.
Son montant est identique à celui des tarifs réglementés.

Pour l'électricité :
Pour l'option tarifaire Base : le prix du HT du MWh et de l'abonnement est indexé et identique au TRV.
Pour l'option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses : une remise fixe de 11,7€/MWh (soit 0,0117 €/kWh) sur le prix du MWh HT Heure Creuse du TRV et une majoration fixe de 7,9€/MWh (soit 0,0079€/kWh) sur le prix du MWh HT Heure Pleine du TRV.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

Electricité - Option tarifaire Base

Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)				
			Tarifs réglementés		Remise fixe(2)	**Offre Essentielle**	
	HT	TTC(1)	HT	TTC(1)	HT	HT	TTC(1)
3 kVA	10,45	12,23	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
6 kVA	13,02	15,57	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
9 kVA	15,48	18,74	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
12 kVA	17,91	21,88	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
15 kVA	20,33	25,01	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
18 kVA	22,54	27,59	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
24 kVA	27,75	34,57	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
30 kVA	32,87	41,12	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**
36 kVA	37,79	47,46	0,1837	0,2456	0,0000	0,1837	**0,2456**

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses

Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)									
			Heures Pleines					Heures Creuses				
			Tarifs Réglementés		Majoration(2)	**Offre Essentielle**		Tarifs Réglementés		Remise fixe(2)	**Offre Essentielle**	
	HT	TTC(1)	HT	TTC(1)	HT	HT	TTC(1)	HT	TTC(1)	HT	HT	TTC(1)
6 kVA	13,18	16,00	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
9 kVA	15,77	19,44	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
12 kVA	18,40	22,93	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
15 kVA	20,85	26,22	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
18 kVA	23,40	29,62	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
24 kVA	29,07	37,02	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
30 kVA	34,15	42,82	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**
36 kVA	39,21	48,96	0,1911	0,2545	0,0079	0,1990	**0,2640**	0,1548	0,2110	0,0117	0,1431	**0,1969**

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon local professionnel.
Les prix du gaz naturel indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous sont les prix en vigueur pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois.
Ces prix sont susceptibles d'évoluer chaque mois à la hausse ou à la baisse conformément aux conditions d'évolution des prix présentées ci-après:

Gaz*

Option Tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie (€/kWh) **Offre Essentielle**	
			HT	TTC(1)	HT	TTC(1)
T1	Zone 1	< 4 Mwh	7,26	8,58	0,0805	**0,1162**
	Zone 2		7,26	8,58	0,0810	**0,1168**
	Zone 3		7,26	8,58	0,0821	**0,1182**
	Zone 4		7,26	8,58	0,0831	**0,1194**
	Zone 5		7,26	8,58	0,0845	**0,1210**
	Zone 6		7,26	8,58	0,0862	**0,1231**
T2	Zone 1	≥ 4 Mwh	17,44	21,43	0,0599	**0,0915**
	Zone 2		17,44	21,43	0,0611	**0,0930**
	Zone 3		17,44	21,43	0,0627	**0,0949**
	Zone 4		17,44	21,43	0,0651	**0,0978**
	Zone 5		17,44	21,43	0,0679	**0,1011**
	Zone 6		17,44	21,43	0,0717	**0,1057**

* Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle de Référence. Ces zones tarifaires sont librement déterminées par TotalEnergies en reflétant les coûts d'acheminement de notre parc et les options tarifaires de consommation correspondent à celles appliqués par GRDF (le Gestionnaire de Réseau de Distribution de gaz naturel en France).

Composition des tarifs gaz et conditions d'évolution :
Les tarifs hors taxes (HT) proposés par TotalEnergies conformément à la grille tarifaire ci-dessus sont composés :

1) D'un abonnement mensuel (en €/mois)
Le prix de l'abonnement couvre la part fixe des coûts de transport et de distribution du gaz ainsi que celle des frais de gestion de TotalEnergies[3]. IL dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence. Vous pouvez généralement retrouver votre consommation annuelle de référence sur vos factures de gaz naturel.

2) D'un prix du kWh de gaz naturel (en €/kWh)
Le prix du KWh dépend de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement (zones tarifaires librement déterminées par TotalEnergies qui reflètent les coûts d'acheminement de notre parc clients) ainsi que de votre consommation annuelle de référence.
Il se décompose en une part Approvisionnement (i), une part Acheminement et Stockage(ii) une part Obligations Réglementaires(iii) et une part Frais de Gestion de TotalEnergies (iv). Ce prix est susceptible d'évoluer, chaque mois, à la hausse comme à la baisse en fonction des modalités d'évolution des différentes parts qui le composent :

✔**La Part Approvisionnement :** reflète le prix de livraison du gaz naturel en France. Elle est déterminée et est susceptible de varier tous les mois, à la hausse comme à la baisse. Elle est basée sur la formule suivante, préconisée par la Commission de Régulation de l'Energie : 80%*PEG MA2 + 20%*PEG QA
Retrouvez des informations détaillées sur le mécanisme d'indexation et les prix de votre part Approvisionnement à la date d'édition de la présente grille et jusqu'à la fin du mois en cours à l'annexe « Détails de la part Approvisionnement du prix du kWh de gaz » de votre Grille Tarifaire disponible ci-dessous.
L'évolution de la part Approvisionnement ainsi que le prix du kWh mensuel seront consultables dix jours au plus tard avant le début de chaque mois sur l'Espace Client. Vous pourrez également consulter à tout moment vos tarifs en vigueur ainsi que l'historique des mois précédents sur votre Espace Client et sur votre application mobile.

✔**La Part Acheminement et Stockage :** correspond à la part variable des frais collectés par les gestionnaires de réseaux et par les opérateurs d'infrastructures de stockage afin de couvrir les coûts qu'ils supportent au titre de l'acheminement et du stockage du gaz naturel, conformément à la réglementation en vigueur[3]. La Part acheminement et stockage est révisable 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

✔**La Part Obligations Réglementaires :** correspond aux coûts induits par les dispositions législatives, réglementaires et tarifaires relatives aux certificats d'économies d'énergies, dispositifs de l'Etat pour maîtriser la demande énergétique[4].
La Part Obligations Réglementaires est révisable 1 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

✔**La Part Frais de gestion de TotalEnergies :** correspond à la part variable des coûts liés à notre activité de fournisseur d'énergie. Cette part est révisable au maximum 2 fois par année civile au maximum à la hausse comme à la baisse.

Sauf pour la part Approvisionnement qui évoluera en fonction du mécanisme d'indexation détaillé ci- après dans l'Annexe « Détails de la Part Approvisionnement du prix du kWh de gaz », en cas de modification du prix de l'offre, le client en sera informé au moins 1 mois avant application. Le client pourra résilier son contrat sans frais et à tout moment conformément à l'article L.224- 10 du code de la consommation et à ses Conditions Générales de Vente.

Détail de la part Approvisionnement du prix du kwh de gaz

1. Mécanisme d'indexation appliqué pour votre Part approvisionnement

A compter du 1er juillet 2023, le prix du gaz évoluera selon la formule suivante :
80% * MA2PEG + 20% * QAPEG
Avec les indices suivants :

• MA2PEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur mensuel de gaz naturel, correspond à la moyenne des cotations constatées, pour le mois de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le mois de livraison visé ;
• QAPEG le prix du gaz livré en France (PEG) pour le contrat futur trimestriel de gaz naturel, correspondant à la moyenne des cotations constatées, pour le trimestre de consommation considéré, sur la période d'un mois se terminant un mois avant le trimestre de livraison visé.
Cette formule a été retenue par la Commission de Régulation de l'Énergie dans sa Délibération CRE n°2023-31 du 25 janvier 2023 dans le cadre de l'éventuelle prolongation du bouclier tarifaire pour le gaz sur le second semestre 2023.
Pour plus d'informations, retrouvez vos indices sur la page eex.com

2. Les prix en vigueur de votre Part approvisionnement pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois
Vous trouverez ci-dessous le détail des composantes de la formule qui détermine la part approvisionnement et qui permet de retrouver votre prix du kWh :

Gaz								
	Option Tarifaire		Consommation Annuelle	Indice PEG MA+2	Indice PEG QA	Part approvisionnement (€/MWh)	Prix de l'énergies	
				HT	HT	HT	HT	TTC
1 févr. 2024	T1	Zone 1	< 4 MWh	34.13	45.74	36.452000000000005	0,0805	**0,1162**
		Zone 2		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0810	**0,1168**
		Zone 3		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0821	**0,1182**
		Zone 4		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0831	**0,1194**
		Zone 5		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0845	**0,1210**
		Zone 6		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0862	**0,1231**
	T2	Zone 1	≥ 4 MWh	34.13	45.74	36.452000000000005	0,0599	**0,0915**
		Zone 2		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0611	**0,0930**
		Zone 3		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0627	**0,0949**
		Zone 4		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0651	**0,0978**
		Zone 5		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0679	**0,1011**
		Zone 6		34.13	45.74	36.452000000000005	0,0717	**0,1057**

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email.

Des outils en ligne
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

Options et services

Option	Abonnement mensuel (€)
	HT
Assistance Pro 24h/24	4,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24	4,99€ / mois
Assistance Pro Electricité et Gaz 24h/24	8,99€ / mois

Frais annexes

Type de Frais	Prix HT
Frais de retard de paiement	40€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé. Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel).
(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et montants de taxes applicables.
(2) 1 MWh = 1000 kWh. Prix de l'offre indexé au TRV en vigueur, applicable au client. Le montant de remise fixe s'applique en déduction du prix HT du MWh du TRV en vigueur, hors abonnement. Le montant de cette remise ne varie pas avec les modifications de prix du TRV à venir. Le montant de cette remise est fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire en cours pour l'électricité, et est susceptible de changer en cas de modification de ces caractéristiques de la part du client. Les montants de remise associés figurent dans la grille tarifaire. Le prix de l'abonnement est identique à celui des TRV.
(3)L'ensemble des coûts de transport et de distribution, en ce compris le coût du stockage du gaz sont déterminés conformément aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel (ATRT) ainsi qu'aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD), pris en application de la délibération n°2018-069 de la commission de régulation de l'énergie (CRE) du 22 mars 2018, adoptée en application de la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017. Les tarifs ATRT et ATRD sont publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF) et accessibles sur le site de la Commission de régulation de l'Energie : https://www.cre.fr/
(4) La part « Obligations Règlementaires » du prix de votre consommation (prix du kWh en €/kWh HT) en gaz tient compte des obligations d'économies d'énergie telles que définies aux articles L.221-1 et suivants et R. 221-1 et suivants du code de l'énergie

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions- generales-de-vente